

* Délib 2017-05-02 : Prestations de contrôles réglementaires - Groupement de commandes

M. Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été réalisé un recensement des équipements et moyens techniques au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon et des 37 communes la composant.

Suite à ce recensement, et considérant les possibilités offertes par l'article 8 de la réglementation de la commande publique, la Communauté de Communes du Pays de Craon propose aux communes le désirant, la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des prestations de contrôles réglementaires des équipements et dans les bâtiments.

Il est précisé que chaque type de prestation de contrôle fera l'objet d'un lot, et que la commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

La Communauté de Communes du Pays de Craon étant à l'initiative de cette démarche, elle propose de coordonner ce groupement de commandes et assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés. Le (les) marché(s) prendra (ont) effet à compter du 01.01.2018 pour une durée de 3 ans. Ils pourront être reconduits pour une année supplémentaire.

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016,

VU le projet de convention de groupement de commandes,

Le conseil municipal :

1. **AUTORISE** l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles réglementaires des équipements et dans les bâtiments,
2. **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commandes,
3. **ACCEPTE** que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représenté par son Président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,

* Délib 2017-05-03 : Convention de mise à disposition d'agents techniques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une convention entre la commune de Cosmes et la commune de La Chapelle Craonnaise concernant la mise à disposition de l'adjoint technique territorial, M. MÉTAIRIE Thierry, de la Chapelle Craonnaise, et l'adjoint technique territorial, M. ROUSSEAU Franck, de Cosmes.

Cette convention prendra effet au 1^{er} juin 2017 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020. Elle est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, **Accepte** la mise en place de la convention et **Autorise** Monsieur le Maire à signer

* Délib 2017-05-04 : Décision Modificative n°1 – Renforcement de structures sur VC et VR - 2017

M. le Maire expose qu'un Renforcement de structures sur VC et VR est nécessaire ainsi que la réfection de la place de la salle des fêtes. La société PIGEON TP propose un devis pour un montant de 3 912.75€ HT soit 4 695.30€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE

- M. le Maire à effectuer cette dépense
- Les modifications budgétaires comme suivent :

Section de fonctionnement			
Chap/articles	libellé	recettes	dépenses
Total modification n°1		0	0
Pour mémoire BP 2017		230 300.29	230 300.29
Total section de fonctionnement		230 300.29	230 300.29

Section d'investissement			
Chap/articles	libellé	recettes	dépenses
174/2112	Bi-couches places communale		+ 1200
020	Dépenses imprévues		- 1200
Total modification n°1		0	0
Pour mémoire BP 2017		97 616.13	97 616.13
Total section d'investissement		97 616.13	97 616.13

*** Délib 2017-05-05: Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés à CRAON ANNEE 2016/2017**

Vu la convention de participation financière au fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaises du 12/07/2016,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de CRAON en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 7 enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à CRAON soit 813.00€ / enfant soit 5 691.00€.

Après étude de cette demande et délibération, le Conseil Municipal, Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2016/2017** pour un montant de **5 691.00€**

*** Devis logement Macé**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la rénovation des peintures dans le logement communal du 8 rue de la mairie : GD Peinture : 11 974.25 € HT / 13 171.68 € TTC.

Après réflexion, le Conseil Municipal, souhaite un 2^{ème} devis pour comparaison auprès de l'entreprise Paillard Déco à Cossé le Vivien.

De plus, l'attention est portée sur le fait qu'il apparaîtrait opportun de refaire l'électricité du logement avant de refaire la décoration. (SARL MAUGERE et GUEDON Electricité)

*** Devis Abris espace de loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la création d'un abri à l'espace loisirs près du plan d'eau : SARL SUHARD : 10 431.32 € HT /12 517.58 € TTC.

Après réflexion, le Conseil Municipal, souhaite un 2^{ème} devis pour comparaison auprès de la SARL LUTELLIER à Cossé le Vivien.

*** Accessibilité mairie et salle des fêtes : Détails des travaux à réaliser et répartition des tâches**

Dans le cadre de l'Ad'Ap, des devis vont être demandés :

- Pour la mairie : rampe d'accessibilité, changement porte d'entrée. Le reste des travaux seront réalisés par l'agent technique.
- Pour la salle des fêtes : Mise en accessibilité des WC et évier. Le reste des travaux seront réalisés par l'agent technique.

Questions diverses

* Tour de garde élections législatives

	11 juin 2017	18 juin 2017
8h – 10h	AUBERT Patrick, MALLE Anthony	AUBERT Patrick, MALLE Anthony
10h – 12h	LECOT Gérard, TCHERTAN Viorika	LECOT Gérard, TCHERTAN Viorika
12h - 14h	FLOURE Martine, PAILLARD Nelly	CHAUDET Denise, PAILLARD Nelly
14h – 16h	COCHERIE Olivier, HOUTIN Jean-Christophe	COCHERIE Olivier, BEAUMOND David
16h – 18h	HOUTIN Michel, GAROT Rémi	FLOURE Martine, GAROT Rémi
suppléant		HOUTIN Jean-Christophe

* Journée de l'arbre

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du CAUE proposant le lancement de « La journée de l'Arbre ». Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par ce projet.

* « Repenser les plans d'eau de loisirs » proposition de la DDT

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier e la DDT proposant l'opération « Repenser les plans d'eau » proposant une visite des plans d'eau. Le Conseil Municipal est intéressé par cette rencontre autour du plan d'eau de La Chapelle Craonnaise.

* Photos des pompiers de Craon à La Chapelle Craonnaise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les pompiers de Craon vont venir faire des photos autour du plan d'eau de La Chapelle Craonnaise le Vendredi 19 mai 2017 à 18h30. L'ensemble du Conseil est invité.

Le vin d'honneur sera à la charge de la commune.

* Citerne d'eau pour arrosage

Une citerne d'eau à mettre sur le plateau du camion est donnée à la commune par M. BEAUMONT David. Il faudra par la suite prévoir une pompe à arrosage afin de compléter l'équipement du camion.

La séance est levée à 23h15